



25 janvier 2024

(24-551)

Page: 1/2

**Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce**

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE DE
L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

LETTONIE: RÉPUBLIQUE DE LETTONIE – RÈGLEMENT N° 321 DU CABINET – ADOPTÉ
LE 10 MAI 2005 – RÈGLEMENT RELATIF AU MONTANT DE LA REDEVANCE SUR LES
BANDES VIERGES ET DE LA REDEVANCE SUR LES APPAREILS UTILISÉS POUR
LA REPRODUCTION AINSI QU'AUX MODALITÉS DE PERCEPTION, DE
REMBOURSEMENT, DE DISTRIBUTION ET DE
VERSEMENT DE CETTE REDEVANCE

Membre présentant la notification	LETTONIE
--	-----------------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	République de Lettonie – Règlement n° 321 du Cabinet – Adopté le 10 mai 2005 – Règlement relatif au montant de la redevance sur les bandes vierges et de la redevance sur les appareils utilisés pour la reproduction ainsi qu'aux modalités de perception, de remboursement, de distribution et de versement de cette redevance
Objet	Droit d'auteur et droits connexes
Nature de la notification	[] Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle [X] Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2023/IP/LVA/23_14675_00_e.pdf
Situation de la notification	[X] Première notification [] Modification ou révision du texte juridique notifié [] Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	Sans objet

Brève description du texte juridique notifié

Le Règlement du Cabinet concerne la redevance sur les bandes vierges qui est imposée sur la vente de supports et d'appareils d'enregistrement vierges, tels que les clés USB et les smartphones, qui peuvent être utilisés pour faire des copies personnelles de contenus protégés par le droit d'auteur.

Le règlement fixe le montant de la redevance, les modalités de sa perception ainsi que les modalités de répartition proportionnelle de la redevance entre les auteurs, les artistes interprètes ou exécutants et les producteurs de phonogrammes ou de films.

Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	10 mai 2005
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	15 décembre 2023
Autres renseignements	https://likumi.lv/ta/en/en/id/108026-regulations-regarding-the-amount-of-the-blank-tape-levy-and-the-levy-of-equipment-used-for-reproduction-and-the-procedures-for-the-collection-repayment-distribution-and-disbursement-thereof
Organisme ou autorité responsable	Ilona Petersone Chef de l'Unité du droit d'auteur Ministère de la culture Lettonie Courriel: ilona.petersone@km.aov.lv

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.